



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°35

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 21

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Benoit François, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémerly, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel ayant donné procuration à Lionel Cayet, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Relevé d'orientation budgétaire 2025

Dans le cadre du Relevé d'orientation budgétaire, Monsieur le Vice Président, comme chaque année, propose aux conseillers communautaires d'analyser les résultats 2024, de faire un point sur l'endettement et la capacité de désendettement et de présenter les grandes lignes budgétaires 2024.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes s'organise autour de 10 budgets

4 en développement économique, 2 en assainissement, 1 pour l'office de Tourisme, 1 pour la Marpa, 1 pour le Budget Principal et un budget Gémapi

Monsieur le Vice-Président présente les résultats attendus 2024

Sur l'année 2024

Nous avons dépensé 28 212 820,30€

Nous avons encaissé 29 894 508,16€

Soit un résultat excédentaire pour 2024 + 1 681 687,86€

A ce résultat s'ajoute les excédents des années antérieures + 7 397 624,95€

Soit un résultat global au 31/12/2024 de + 9 079 312,81€ ; Résultat qui diminue légèrement par rapport à 2023 qui affichait un résultat excédentaire de 9 182 904,75€. Il reste en dépenses comme en recettes engagées en 2024 mais qui seront payées et encaissées en 2025, la somme de - 835 643, 61€ soit en le cumulant au résultat , un montant global de 8 243 669, 20€

Monsieur le Vice Président présente le détail des résultats budgets par budgets (page 4 du document).

A titre d'exemple, Le budget écopolis avait un prévision de 3 910 993,89€ ; il a dépensé 460 326,84€ en 2024 et encaissé 360 755,45€ de recettes en 2024 soit un résultat déficitaire de 99 571,39€ soit un résultat global au 31/12/2024 de - 2 240 817€

Monsieur le Vice Président poursuit en présentant le détail par chapitre pour chacun des 10 budgets des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement (page 6).

Nous avons dépensé 23,6millions d'euros de dépenses de fonctionnement dont 7 millions pour le chap 65- autres charges de gestion courante qui comprend 5 millions pour les OM, les charges de personnel sont de 4,3 millions (soit 20 % des dépenses), et 3,9millions au chap 014-attenuation de produit lié au versement des Attributions de compensation et au FNGIR.

Nos dépenses de fonctionnement ont progressé de 14,40 % entre 2023 et 2024 ; Pour 2024, 70 % des prévisions budgétaires ont été consommées ; Par ailleurs, 706 139,31€ d'engagement de dépenses 2024 seront payées en 2025

En matière de recettes de fonctionnement, nous avons encaissé 22,6 millions de recettes en 2024 soit avec nos excédents antérieurs 33,7 millions d'€. Les postes les plus importants restent la fiscalité(chap 731) avec 8,2millions €, en progression de 3,7 % par rapport à 2023 et celui des fractions de TVA (chap 73) pour 5,4millions en baisse par rapport à 2023 de 74 100€. Nos recettes de fonctionnement ont progressé de 10 % entre 2023 et 2024. Pour information, 689 513,04€ d'engagement de recettes 2024 seront encaissées en 2025.

Monsieur le Vice Président poursuit en présentant le détail par chapitre pour chacun des 10 budgets des dépenses d'investissement et des recettes d'investissement.

En matière de dépenses d'investissement le chap 23 constructions en cours représente le poste le plus important lié notamment au budget du SPAC. Ce qui montre notre dynamisme en matière d'investissement dont les grands travaux ont été portés par l'assainissement collectif 2 371 157,68€€ sur 2 685 263,47€. Nous verrons le détail page 9

En matière de recettes d'investissement nous avons perçu 7,2 millions de recettes d'investissement en 2024 soit 7,5 millions avec la reprise des excédents. L'ensemble des investissements (chap 23 +chap 21+ chap 20)- cf page 7 - soit la somme de 3,7 millions d'euros ont été financés par 1,8millions de subvention, 643 200€ de recours à l'emprunt (SPAC) et 1 256 800€ d'autofinancement ; Pour rappel, 268 855€ de recettes d'investissement sont reportées en RAR sur l'exercice 2025

Le Vice Président présente ensuite le détail des investissements pour le budget principal, écopolis et l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, le budget de la Zone d'Activités de Haute Avesnes, le budget Gémapi.

Cela représente une somme de 4 557 399,89€

dont 1 405 765,37€ pour le budget principal , dont le détail des investissements est présenté services par services

dont 97 636,90€ pour la zone d'activités écopolis qui correspond au démarrage de travaux de réfection de la façade de la Maison du Développement Economique

dont 2 270 015,20€ pour l'assainissement collectif dont les dépenses les plus importantes ont eu lieu sur la commune de Tincques et les communes de l'ancien secteur de la Porte des Vallées

dont 35 230,42€ pour l'assainissement non collectif comprenant l'achat d'un véhicule et le démarrage des travaux chez les particuliers sous maîtrise d'ouvrage communautaires

dont 85 468,02€ pour le budget Gémapi comprenant les frais d'études, des acquisitions de terrains et des démarrages de travaux

dont 663 283,98€ sur le budget de la ZAE Haute Avesnes comprenant le remboursement de l'acquisition des terrains au budget principal

Monsieur le Vice Président propose de faire un point de situation de l'endettement de la Communauté de communes. 3 budgets sont concernés

Nous avons 24 prêts et 74 conventions d'avance remboursable avec l'agence de l'eau pour l'assainissement.

Pour l'assainissement collectif

Aujourd'hui, le capital restant du est de 10 225 474€ de capital à rembourser et pour 2024 nous avons une annuité de 790 096,13€

En 2025, le budget assainissement collectif s'alourdit de 35 000€

Pour Le budget Principal

En 2024, le budget principal a remboursé le prêt relais de 1 000 000€ pour Clairefontaine et paiera la dernière annuité de 60 755,45€ pour le bâtiment ecopolis et 29 595,67€ pour les terrains Adinfer.

Le budget principal s'allège donc d'une annuité de 100 000€ par rapport à 2023

Pour Le budget de la ZAE Ecopolis, la dette du budget écopolis se termine en 2027

Monsieur le Vice Président présente les orientations des budgets 2025 qui tiendront compte du contexte national (Gel du produit issu de la TVA, baisse des crédits affectés au fonds vert, l'augmentation des cotisations CNRACL, "baisse en volume" de la dotation globale de fonctionnement (DGF), baisse de la DSIL, prélèvement sur les agences de l'eau (130 millions), suppression de crédits du plan vélo, suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires, une inflation : + 2,2 % , une variation des bases de la fiscalité : +1,7% (TFB ; TFNB ; TH résidence secondaire) et une augmentation de contribution solidarité autonomie de 0,30 % à 0,60 %) et du contexte local : charges de personnel pour le budget Principal (4 ETP supplémentaires, intégration des augmentations d'échelon et de grades, augmentation de l'assurance statutaire (6.99 % pour les titulaires et 6.87 % pour les contractuels, prise en compte de l'évolution de la réglementation des contrats d'engagement éducatif, prise en compte des besoins en personnel de remplacement (congé maternité) Pour le budget Assainissement non collectif : 1 ETP supplémentaire et pour le budget Marpa: prise en compte des besoins en personnel de remplacement

En ce qui concerne les Subventions aux budgets annexes : 139 805,17 € Office de Tourisme et 2 864 952,49€ ZAE Ecopolis (pour équilibre). Pour les versements des attributions de compensation vers le budget du SPAC et Gémapi, celles-ci sont en cours de détermination. Et en matière de Fiscalité locale, il sera proposé un maintien des taux de la fiscalité ménage et des taux de Teom et de Teomi et une augmentation de la Taxe Gémapi

Monsieur le Vice Président détaille budget par budget :

la projection du budget de l'assainissement non collectif dont le montant global devrait avoisiner les 1 200 000€ de dépenses et de recettes

En fonctionnement, une recette liée à la redevance et au majoration de 114 600€, une recette de 142 470€ liée au contrôle systématique

En investissement, nous avons inscrit la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de réseaux d'assainissement autonome pour 402 400€ financé par la subvention de l'agence de l'eau et les particuliers

Pour le budget assainissement collectif, une projection de l'ensemble des travaux qui seront à réaliser en 2025 est proposée. Il est encore trop tôt pour donner les données chiffrées.

le budget de la Marpa s'équilibre à la somme de 661 000€.

Bien qu'une augmentation des loyers a été faite en 2024, celle-ci est encore insuffisante pour que le budget retrouve son équilibre. 2025 devrait voir l'installation du tiers lieux

le budget de L'office de Tourisme pour un montant de 153 770€. Ce budget porte le salaire de la directrice de l'office de Tourisme ainsi que la cotisation à la SPL; En 2025, une subvention supplémentaire de 10 000€ sera versée à la SPL pour la création d'un espace immersif. Ce budget ne tire que peu de recettes liés au service (1 200€) une subvention du budget principal est nécessaire à hauteur de 139 805€

Pour les budgets liés au développement économique, ils sont 4 :

en 1^{er} le budget de la zone d'activités de la Bellevue, c'est un budget de stock dans lequel on inscrit le stock des terrains restant à vendre ainsi que des dépenses liés à l'éclairage de la zone et des frais d'étude pour réaliser le bornage en cas de vente. En 2025, le budget portera la cession de terrain aux établissements Ringard.

En 2nd le budget du bâtiment relais de la zone d'activités de la Bellevue , ce budget de 85 000€ est alimenté par les loyers à hauteur de 26 100€ qui nous permettent de couvrir pour partie les charges du bâtiment liés à l'eau, l'électricité, les impôts foncier

En 3^{ème} le projet de budget écopolis est de 3 328 000€. Ce budget comporte le remboursement de l'emprunt pour l'extension sud, les charges et recettes bâtiment de la PMS et le bâtiment relais.

Pour 2024, Les travaux de la facade du bâtiment de la PMS ont démarré pour 702 605€

Ce budget est déficitaire de 2 864 952€ qui devra être couvert par une subvention du budget principal

En 4ème Le budget de la ZAE de Haute Avesnes est un nouveau budget : le budget de la Zone d'activité de Haute Avesnes estimé à 3 464 000€

Ce budget comprend la reprise des achats de terrains (584 772€) fait par le budget principal et les travaux 1 326 218€

Les recettes sont issues d'un emprunt de 1 301 100€ (à réduire si nous obtenons la DETR) et les ventes de terrain estimées à 836 940€

Pour le budget Gémapi de 3 457 000€.

Ce budget comprend en investissement l'ensemble des acquisitions de terrains et travaux sur les communes qui se sont engagés dans la démarche . Ils sont financés par le solde des sommes perçues au titre de la Gémapi depuis 2018 et le reversement de la fiscalité gémapi 2025 soit 412 908€ ; Pour financer l'ensemble des travaux, il sera nécessaire d'augmenter la taxe Gémapi de 3,50€ soit une taxe qui passerait de 8,50€ par habitant à 12€

Il comprend également le reversement des attributions de compensation des communes pour 367 802€

Pour le budget principal , le ROB portera sur

- 1/ la fiscalité ménage
- 2/ la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 3/ les grands projets d'investissement 2025
- 4/ les charges de fonctionnement

pour terminer par la présentation du projet de budget 2025

Sur la fiscalité ménage, il n'y a plus de Taxe d'habitation sauf sur les résidences secondaires. La Taxe d'habitation est remplacée par une fraction de TVA. Il en est de même pour la CVAE qui disparaît et est remplacée par un versement d'une fraction de la TVA par l'État

Pour les impôts de taxe foncière bâtie, non bâtie et CFE nous avons fait une application des taux de 2024 . Nous avons appliqué aux bases 2024, car les bases 2025 ne sont pas transmises, une variation de 1,7 % soit une recette fiscale de 8 516 537€ soit + 45 966€ par rapport à 2024.

Sur la TEOM et la TEOMI Pour 2025, nous n'avons pas connaissance du coût du service. Nous n'avons pu travailler que sur la variation de la TEOM par rapport à la variation des bases soit un produit fiscal supplémentaire à taux constant supplémentaire de 20 000€ par rapport à 2024.

En ce qui concerne, les investissements, le détail des travaux d'investissement projetés pour 2025 est de 3 744 000€ et la projection du fonctionnement avec un budget estimé de 22 045 734€

Le budget d'investissement comprend : reconduction du fonds de concours aux communes, Aménagement d'un commerce en micro-crèche -Izel Les Hameaux, Aménagement espace

culturel à Clairefontaine, extension du cabinet médical Pas en Artois, poursuite des travaux de la Gendarmerie, Tiers lieux : acquisition de véhicule, aménagement de bureaux à l'Hôtel Communautaire, , acquisition des terrains Saulty la Herlière,

Le budget de fonctionnement comprend l'étude eau potable, sources et vallées, fin de l'étude lecture publique, renouvellement subvention vélo et récupérateur eau pluie, poursuite de l'Opah, PCAET : Subvention Vélo et récupérateur eau de pluie, Mise en place du transprt à la demande, 1ère action du Contrat local de santé, augmentation de la subvention accompagne, maintien des taux de la fiscalité 2023 sauf pour la Gémapi

le budget global de 25 790 432 €

Après différents échanges, les élus communautaires valident à l'unanimité le Relevé d'Orientation Budgétaire 2025.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11 /03 /2025 et publication ou notification du 11 /03/2025

